

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 2-800	Arrêté préfectoral	26-2016-12-02-072	02-12-2016
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1-600	Arrêté préfectoral	26-2016-12-02-072	02-12-2016
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Artère FOS - TERSANNE / doublement TERSANNE - GRANGES LES BEAUMONT	Autre	inconnu	10-06-1988
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation gaz RHONE 1	Autre	inconnu	10-03-1988
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	08-11-2016

Servitudes d'Utilité Publique

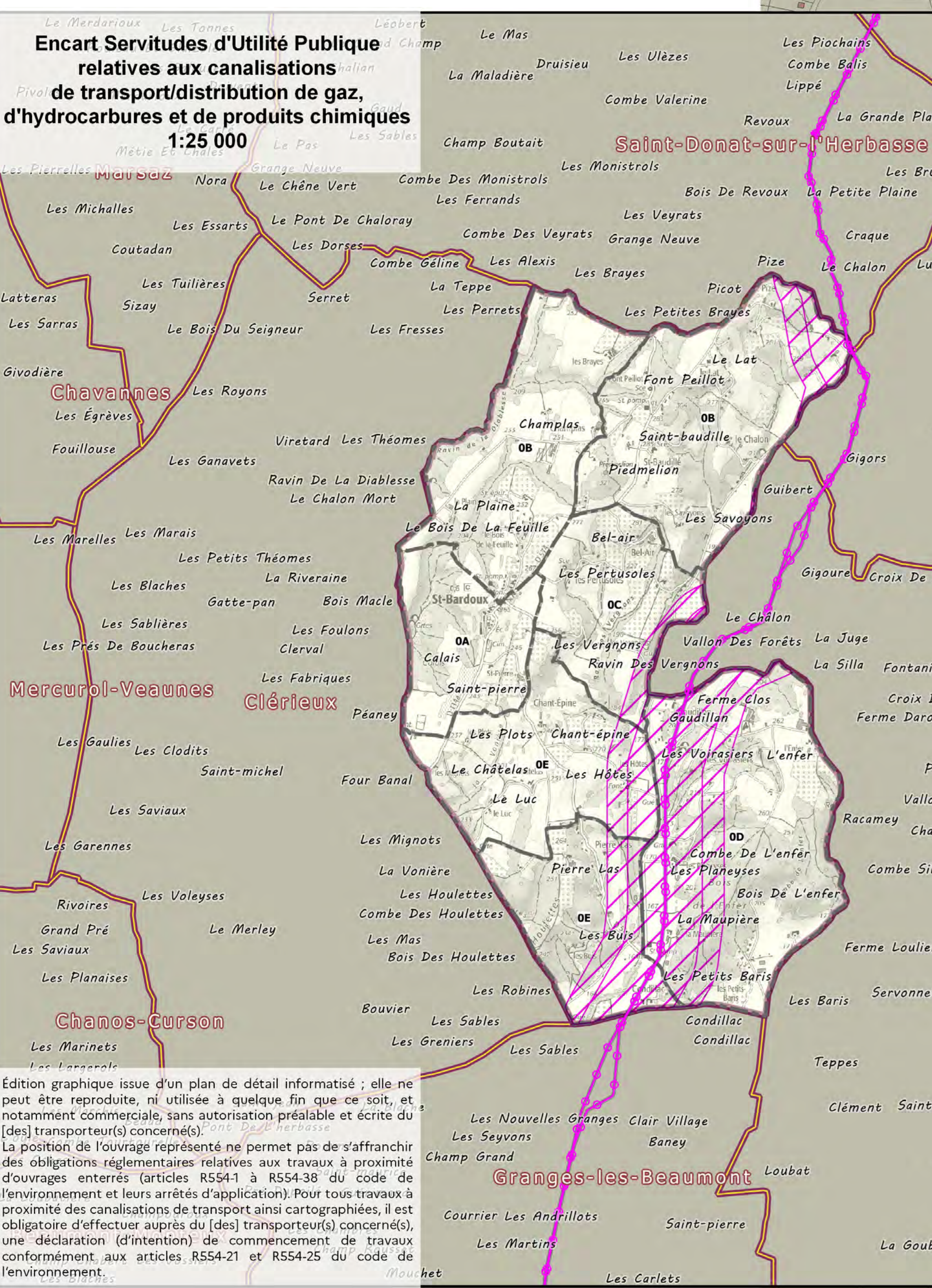

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Plan édité le: 17-08-2021

Echelle: 1:6250

Légende Servitudes opposables sur le territoire communal TS : Servitudes aéronautiques de décollage (aéroports civils et militaires). Limites administratives section cadastrale

Table with 5 columns: Type Gestionnaire, Description, Acte, Ref, Date. Lists various utility management types and their details.



Légende Servitudes liées aux canalisations I3: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. I1: Servitudes relatives à la maîtrise de turbulences autour des canalisations. Limites administratives section cadastrale

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [des] transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

